SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 30 mars 2021

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 12 mars 2021

DELIBERATION N° BU 2021-009

Direction – Actualisation du règlement organisationnel du SDIS 43

L'an deux mille vingt et un, le 3 février, à 9 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration ;
- M. Yves BRAYE, 1er Vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 3ème Vice-président du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe des Services d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Commandant Cédric HERITIER, Chef du groupement Ouest ;
- Commandant Xavier LECHTEN, Chef du groupement Centre ;
- Capitaine Pascal PERRIN, Chef du groupement Ressources Techniques.

Etait excusée :

- Mme Sophie COURTINE, 2ème Vice-président du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2021-009 : Direction - Actualisation du règlement organisationnel du SDIS 43

Cette délibération précise les ajustements de l'organisation du SDIS 43 effectifs au 1er mars 2021 et qui seront présentés aux prochaines instances consultatives avant de porter actualisation du règlement organisationnel du SDIS 43.

Cette évolution répond à un double objectif de cultiver la transversalité nécessaire à améliorer la production des services supports à l'attention des unités et à lui permettre de construire une vision claire sur l'avenir.

Le SDIS 43 dispose d'une organisation actualisée en 2018 et calibrée pour répondre aux missions courantes de service public. Les enjeux des SDIS de demain nécessitent de développer l'agilité de notre établissement pour anticiper les évolutions sociétales, territoriales et donner à l'équipe de direction ainsi qu'à nos décideurs de la lisibilité sur les enjeux à venir.

Parallèlement, notre implication dans la gestion de la crise sanitaire a démontré le besoin de disposer d'une compétence médicale experte afin de conseiller l'équipe de direction et les décideurs sur les orientations à envisager.

En réponse à ces constats, l'organisation du SDIS 43 est adaptée à compter du 1er mars 2021 avec la mise en place d'un nouveau groupement fonctionnel dénommé « groupement pilotage-études-prospective » (GPEP) et d'une mission de conseiller santé.

Les missions du GPEP nécessitent que la responsabilité de ce groupement soit confiée à un officier supérieur expérimenté disposant d'une capacité à analyser et identifier les zones de vigilance et les enjeux à venir. Il devra également porter pour le SDIS 43 l'actualisation des documents structurants pour permettre au service de disposer de lignes directrices qui présideront à l'évolution de l'établissement public pour les prochaines années.

La fonction de conseiller santé est confiée à un membre du SSSM disposant d'une capacité d'expertise médicale et maitrisant les enjeux sanitaires et de couverture médicale de nos territoires.

La création de ces deux fonctions se fait à iso-ressources et engendre en cascade une mobilité raisonnée de cadres. Ces ajustements permettent de redécouper le groupement Ressources en deux entités (Ressources humaines et Ressources techniques) afin de mieux répartir les tâches de pilotage et de parfaire notre réponse.

Afin de permettre la continuité de service et, dans l'attente de l'actualisation du règlement organisationnel, les cadres retenus ne disposeront pas de délégation de signature mais sont chargés de porter les premières actions de pilotage dans leurs groupements respectifs.

Les nouvelles affectations :

- Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD : Groupement Pilotage, Etudes et Prospective
- Médecin-Colonel Philippe DUPUY : Conseiller santé
- Commandant Philippe GALTIER : Groupement Ressources Humaines
- Capitaine Pascal PERRIN : Groupement Ressources Techniques
- Capitaine Stéphane PONS : Groupement Territorial Est (en remplacement du Commandant Philippe GALTIER)

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021

PRÉFET HAUTE-LOIRE

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DDSIS/DDASIS

GRPT TERRITORIAUX

- Groupement EST
- Groupement CENTRE
- Groupement OUEST

GRPTS FONCTIONNELS

- Groupement MÉTIER
- Groupement PILOTAGE ÉTUDES PROSPECTIVE
- Groupement PRÉVENTION
- Groupement MÉTHODE ET SYSTEMES D'INFORMATION
- Groupement ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE
- Groupement SSSM
- Groupement RESSOURCES HUMAINES
- Groupement RESSOURCES TECHNIQUES

Services / Missions rattachés aux DDSIS/DDASIS

- Secrétariat De Direction / Service Communication
- Mission Hygiène et Sécurité
- Conseiller Santé
- Service Développement du volontariat, citoyenneté et relations institutionnelles

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021

Après avoir entendu l'exposé, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la proposition d'actualisation du règlement organisationnel du SDIS 43.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
13 AVR. 2021